



CHARTRE « ENTREPRISES ET TERRITOIRE »

D'ENGAGEMENTS RESPONSABLES

2011 - 2014

PRÉAMBULE

Le développement d'un territoire, c'est le soutien à l'innovation de ses entreprises, à l'emploi de ces mêmes entreprises, à la préservation de son environnement. Cela ne peut se faire sans une collaboration étroite des entreprises et de la collectivité locale.

L'Association de la ZI et la CDC du Pays de l'Aigle, soutenues par la CGPME Basse Normandie et de nombreux partenaires ont décidé d'agir ensemble dans une action partenariale, pour contribuer à l'attractivité du territoire. En s'engageant dans une démarche collective de développement durable, les entreprises de l'association et le territoire de la CDC mettent en place une stratégie gagnant-gagnant au bénéfice de l'ensemble.

En définissant un programme de gestion durable de leur zone d'activité, les entreprises de l'association de la ZI et la communauté de communes du Pays de l'Aigle ont rédigé une **Charte « Entreprises et Territoire » d'Engagements Responsables**. Elaborée sur des engagements volontaires elle formalise la démarche de partenariat attendu par l'ensemble des acteurs signataires.

Cette Charte s'applique sur 3 zones industrielles : la ZI n°1, la ZI n°2 et la ZI n°3. Ces 3 zones d'activités regroupent **60 entreprises** tous secteurs d'activité confondus et **1260 salariés**.

En lien avec la Stratégie Nationale de Développement Durable, l'Association de la ZI et la CDC du Pays de l'Aigle se sont fixées ensemble un objectif prioritaire : **lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et atteindre les - 20% de Teq Carbone d'ici à 2020 à l'échelle globale des ZI.**

Partant d'un état initial de l'impact carbone de 26 entreprises diagnostiquées sur les zones d'activités, un périmètre a ainsi été défini pour identifier l'émission de gaz à effet de serre globale par poste retenu :

- Energie interne
- Procédés internes
- Fret
- Déplacement de personnes
- Matériaux entrants hors emballages
- Fabrication et fin de vie des emballages
- Fin de vie des déchets directs
- Amortissements
- Utilisation

Ainsi l'état initial sur le périmètre retenu est de :
16 558,6 Tonnes équivalent Carbone

L'objectif global fixé, à minima, est de 13 246,88 Tonnes équivalent Carbone pour 2020.



GOVERNANCE

L'association « Entrepreneurs ZI » représente les entreprises adhérentes, elle :

- est l'ambassadrice du développement durable du territoire
- s'engage en leurs noms à promouvoir la Charte
- est l'interlocuteur privilégié entre les entreprises et la Communauté de communes
- soutient les programmes d'actions répondant aux besoins et attentes des entreprises des ZI.
- favorise l'accueil de toute nouvelle entreprise signataire

La CDC est partenaire de l'association des entreprises en s'engageant dans ses domaines de compétences sur :

- La mise à disposition de moyen humain pour le bon fonctionnement de l'association de la ZI
- Le fonctionnement d'outil de concertation entre les entreprises
- La mise à disposition et le développement de structures d'accueil pour les entreprises et leurs salariés
- La communication et l'information pour tout sujet économique, environnemental et social du territoire
- La promotion du territoire sur l'ensemble des actions innovantes portées par ses entreprises
- La sécurité des biens et des personnes sur les zones industrielles et ses abords.
- La propreté et la valorisation des zones industrielles

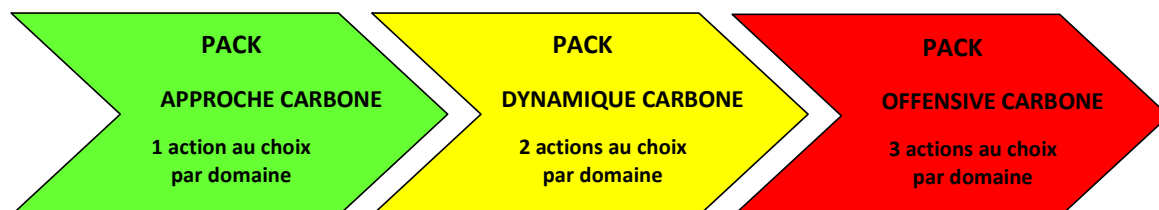
L'Association des entrepreneurs de la ZI et la CDC du Pays de l'Aigle, s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle concernant l'activité des entreprises. Les données seront traitées de manière globale et publiées à l'échelle de la zone.

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

L'entreprise s'engage à :

- S'impliquer activement à la mise en place de la Charte
- Prendre en compte progressivement dans ses activités les articles de la Charte.
- Nommer un référent pour la mise en œuvre de la charte et le suivi.
- Mettre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.
- Evaluer son engagement chaque année en renseignant un tableau de bord avec les indicateurs proposés et le transmettre à la Communauté de communes du Pays de l'Aigle.

Parmi les domaines du développement durable, Social, Environnemental et Economique, l'entreprise choisit librement son niveau d'engagement suivant les trois packs suivants :



DANS LE DOMAINE SOCIAL (Fiches Actions consultables sur www.les-meteorites.com)

Article 1 : Soutenir la formation des salariés

	Actions	Indicateurs
1A	Participer, dans les 3 ans, aux actions de formation mise en place dans le cadre de l'opération collective.	⇒ Nombre de salariés formés chaque année par entreprise
1B	Participer aux actions de sensibilisation dans le cadre des comptoirs de la ZI au moins une fois dans l'année	⇒ Nombre de participants aux comptoirs chaque année

Article 2 : Favoriser l'intégration et l'égalité des chances

	Actions	Indicateurs
2A	Soutenir des actions en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés de façon à améliorer le taux de contribution réglementaire et favoriser la mixité sociale.	⇒ Amélioration du taux annuel de contribution
2B	Soutenir des actions en faveur de l'accueil de stagiaires	⇒ Nombre de stagiaires

Article 3 : Réduire les risques liés aux déplacements domicile-travail et favoriser les services de proximité

	Actions	Indicateurs
3A	Mettre en place des actions en faveur du transport alternatif : vélos électriques, places dédiées au covoiturage, voiture hybride	⇒ Nombre de salariés engagés et de Km parcourus en transport doux ⇒ Participer à la semaine de la mobilité
3B	Promouvoir les services de proximité au sein des entreprises	⇒ Nombre d'utilisateurs ⇒ Nombre de repas

DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL (Fiches Actions consultables sur www.les-meteorites.com)

Article 4 : Développer une économie qui consomme peu de ressource naturelle

	Actions	Indicateurs
4A	Réduire les consommations d'eau et d'énergie	⇒ Réduction des m3 d'eau et kWh
4B	Participer à l'évaluation triennale de l'impact carbone de zone	⇒ Réalisation de son impact carbone annuel

Article 5 : Préserver le milieu naturel et favoriser la biodiversité

	Actions	Indicateurs
5A	Planter en conformité avec les documents d'urbanisme (voir Plan local d'urbanisme et Règlement de lotissement)	⇒ Respect des documents d'urbanisme
5B	Gérer durablement les espaces verts (voir guide bonne pratique en annexe)	⇒ Nombre d'actions réalisées

Article 6 : Développer une gestion durable des déchets produits par les entreprises

	Actions	Indicateurs
6A	Participer à l'action de mutualisation des déchets papier-carton	⇒ Volume collecté
6B	Réduire les déchets à la source	⇒ Bonnes pratiques

Article 7 : Favoriser les liens entre entreprises et territoire

	Actions	Indicateurs
7A	Favoriser l'accueil des nouveaux dirigeants	⇒ Nombre de conventions de parrainage signées
7B	Soutenir des relations entre entreprises et milieu scolaire	⇒ Nombre d'actions engagées

Article 8 : Soutenir la communication sur les activités économiques

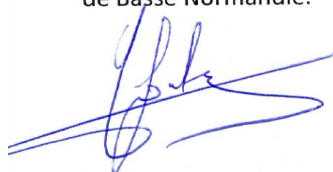
	Actions	Indicateurs
8A	Réaliser son référencement et la mise à jour sur le site Internet	⇒ Augmentation de nombre de visiteurs
8B	Participer à une manifestation conviviale interentreprises (sportive, culturelle, solidaire...)	⇒ Nombre de participants

Article 9 : Favoriser l'achat responsable

	Actions	Indicateurs
9A	Favoriser la mutualisation des achats	⇒ Nombre d'actions de mutualisation
9B	Favoriser les achats locaux	⇒ Evolution du nombre de fournisseurs locaux (< à 80km)

SIGNATURES PARTENAIRES

M. Laurent BEAUVAIS
Président du Conseil Régional
de Basse Normandie.



M. Claude DELAROCHE
Président de la C.G.P.M.E.
de l'Orne



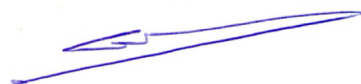
M. Nicolas POUILLIER
Président de l'Association des
entrepreneurs de la ZI



M. Pascal CORTE
Pour l'Ademe, le Président
et par délégation le Directeur
Régional



M. Rémy BREFORT
Délégué Régional de la DIRRECTE



M. Claude DELAHAYE
Président du Pays d'Ouche Ornais



M. Jean SELLIER
Président de la Communauté de
communes du Pays de l'Aigle

